

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 31 (1967)  
**Heft:** 121-122

**Artikel:** L'ital. duomo "cathédrale" et ses origines  
**Autor:** Aebischer, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399399>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ITAL. *DUOMO* « CATHÉDRALE » ET SES ORIGINES

*Duomo* est pour les étymologistes un mot sournoisement trompeur, en ce sens que sous un extérieur volontairement simple et dénué d'artifices, il cache une âme si malaisée à déterminer que nombre de lexicographes et de linguistes, ainsi que nous allons le voir, en ont donné des explications multiples, mais toutes erronées. Pour nous en tenir aux plus récents des dictionnaires étymologiques de la langue italienne, en effet, nous voyons que Pianigiani explique notre *duomo* par le latin *domus*, employé elliptiquement et par antonomase, au sens actuel d'« église cathédrale », pour *domus Dei*; fait d'autant plus acceptable, ajoute ce lexicographe, que *domus* « anche nell'aureo latino si applicò talora a sacri edifizi »<sup>1</sup>. Prati, peu après, a vu lui aussi un *domus* dans *duomo*, *domo*, mais un *domus* qui proviendrait d'une autre expression, *domus ecclesiae*, cet *ecclesia* désignant la « riunione dei fedeli »<sup>2</sup>. Les deux explications ont été accueillies par Migliorini et Duro, pour qui *duomo* < *domus* est une abréviation de « casa [Dei o ecclesiae] »<sup>3</sup>, tandis que Battisti et Alessio n'enregistrent que *domus ecclesiae*, quand ils disent que *duomo* est une forme à demi-savante provenant de l'expression *domus ecclesiae*, « abitazione dei membri della chiesa, poi del vescovo », et qu'ils font appel au sens d'« *ecclesia* » qu'a *domus* chez Paulin d'Aquilée (VIII<sup>e</sup> siècle)<sup>4</sup>.

Toutes solutions qui n'ont rien de bien neuf. Celle de Pianigiani provient en droite ligne du *Vocabolario della Crusca*, qui en 1882 déjà disait que *duomo* vient « da *domus* usato ellitticamente e per antonomasia, in vece di *domus Dei*; che così nel latino ecclesiastico si chiamò la chiesa cat-

1. O. Pianigiani, *Vocabolario etimologico della lingua italiana*, vol. I, Milano, s. d. [1936], p. 449.

2. A. Prati, *Vocabolario etimologico italiano*, s. l. n. d. [Torino, 1951], p. 386.

3. B. Migliorini, A. Duro, *Prontuario etimologico della lingua italiana*, Torino, etc., s. d. [1953], p. 185.

4. C. Battisti, G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*, II, Firenze, 1951, p. 1402.

tedrale »<sup>1</sup> — idée que l'on retrouve chez Diez<sup>2</sup> —; celle du *DEI* se modèle étroitement sur ce qu'avait dit Meyer-Lübke, pour qui *duomo* (d'où le fr. *dôme*) était « ursprunglich 'Gemeindehaus', 'Wohnung des Klerus', bei den Kathedralen die 'Wohnung des Bischofs', dann das 'Domkapitel', das darin seinen Sitz hatte, endlich 'Domkirche' »<sup>3</sup>, toutes ces indications lui ayant été fournies par un article de Kretschmer<sup>4</sup>.

Mais c'est là peut-être une généralisation un peu forcée. Meyer-Lübke, en effet, a adopté pour le domaine roman une explication que Kretschmer n'avait proposée que pour le moyen haut allemand *thum*, *tuom*. Si ce dernier admet que l'all. moderne *dom* est un emprunt au fr. *dôme*, il a soin de noter que le moyen haut allemand *thum*, *tuom* demande une autre solution. Remarquant que ce mot ne s'applique ou ne s'est pas appliqué seulement à une église cathédrale, mais à des collégiales telles que celles de Brunswick, d'Erfurt, de Francfort-sur-le-Main, de Freiberg, Goslar, Halle, Königsberg<sup>5</sup>, il en conclut logiquement que « das wesentliche merkmal des doms oder münster ist also nicht der bischof, sondern das stift, das domkapitel », et que par conséquent « *Dom* in der bedeutung 'kirche' ist also gekürzt aus vollerem *domkirche*, älter *thumkirche* (*cathedralis ecclesia* Diefenbach), ndl. *domkerk*, das ist 'stiftskirche' ».

Explication qui, si elle est valable sans doute pour l'allemand, ne l'est pas forcément, me semble-t-il, pour le *duomo* italien. Terme qui, selon le *DEI*, est attesté avec son sens actuel à partir du xive siècle : le *Vocabolario della Crusca* le relève en tout cas chez Malispini, Villani, Berni. J'ai eu la curiosité de voir s'il n'apparaissait pas plus tôt dans des chartes latines : et, comme on le constatera, mes recherches, une fois de plus, ont été couronnées de succès. Car si c'est dans un original lucquois de 737 déjà que figure notre mot, dans un acte par lequel l'évêque Ualprand confirme « in te Filipert clero... omnem cunquisitionem quondam genituri tuo, quas de ribus sancte eclesie per antecessoris meis cunquiset... et pos-

1. *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, 5<sup>a</sup> impressione, vol. IV, Firenze, 1882, p. 941-942.

2. Fr. Diez, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, 5. Aufl., Bonn, 1887, p. 368.

3. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 3. Aufl., Heidelberg, 1935, n° 2745.

4. P. Kretschmer, *Wortgeschichtliche miscellen I. Kirche, dom, münster*, in *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, vol. XXXIX (1904), p. 539-548.

5. P. Kretschmer, *art. cit.* p. 546.

sidet in diebus uite sue, qui in hanc *domo* sancte eclesie ante nos fuerunt »<sup>1</sup>, il faut avouer que la valeur exacte de *domus* y est incertaine. Par contre, si dans les documents suivants la cathédrale de Lucques est appelée « *eclesia Sancti Martini* »<sup>2</sup>, voici qu'en 766 se présente une formule des plus intéressantes : « *ecclesia beati Sancti Martini, ubi est domo episcoporum in civitate Lucense* » ; cas suivi en 767 de « *ecclesiae beati Sancti Martini, ubi est domus episcoporum* », en 768 de « *in domo Sanctae Lucensis ecclesiae*<sup>3</sup> ». Et le type *domus episcoporum* s'impose dès lors : pour n'en mentionner que les exemples plus anciens, nous avons en 771 le cas de Valeriano offrant « *Deo et tibi Ecclesie Beati Sancti Martini, ubi est Domus Episcoporum, cartulam illam* »<sup>4</sup> ; en 784 la donation de Nazario « *Deo et tibi Eccles. S. Martini, hic Luca, ubi est domum Episcoporum* » ; en 787 celle de Teuprando faite « *Deo et tibi Eccl. beatissimi S. Martini, ubi est domus Episcoporum lucense* » ; la même année encore celle d'Amperto « *Deo et tibi Eccl. beati S. Martini hic Luca ubi est domus Episcoporum* » ; en 792 celle de l'évêque Johannes « *Eccl. beati S. Martini hic Luca, ubi est domus Episcoporum* » ; en 794 celle d'un enfant nommé Adaldo « *Deo et tibi Eccles. beatiss. S. Martini infra hanc Lucanam orbem fundato, ubi domum Episcoporum esse videtur* » ; en 802 celle du prêtre Paulo et de ses fils « *Deo et tibi Eccl. S. Martini hic Luca, ubi est domus Episcoporum* » ; en 805 celle d'Ildiperto « *Deo et tibi Eccl. beati S. Martini, ubi est domus Episcoporum, ubi dn. et vir beato Jacopo in Dei nomine Episc. esse videatur*<sup>5</sup> ».

Et notre formule se retrouve, des dizaines et des dizaines de fois, jusqu'en l'an mille, même si trop souvent les éditeurs des *Memorie e Documenti* de Lucques, pour épargner l'espace, l'ont raccourcie en « *domus Epis.* ». Qu'il me suffise de citer, pour 839, deux donations faites « *tibi beati S. Martini domus Episcoporum istius Lucensis Ecclesie, ubi dn. Berengarius humilis Epis. esse videtur* », et « *Eccl. beati Sancti Martini, domus Episcoporum...* », ainsi que deux mentions de 844 relatives à des propriétés « *pertinentes domui Episc. S. Martini* »<sup>6</sup> » d'où, plus qu'ailleurs encore, il ressort que par « *domus episcoporum* » on entendait

1. L. Schiaparelli, *Codice diplomatico longobardo*, vol. I, Roma, 1929, p. 192.

2. L. Schiaparelli, *op. cit.*, vol. cit., p. 329-332 et 334 ; le même, *op. cit.*, vol. II, p. 85.

3. L. Schiaparelli, *op. cit.*, vol. II, Roma, 1933, p. 198, 222 et 261.

4. *Memorie e Documenti per servire all'istoria del ducato di Lucca*, t. IV, Lucca, 1818, p. 22.

5. *Op. cit.*, t. V, partie II, Lucca, 1837, p. 115, 125, 129, 139, 145, 176, 181, etc.

6. *Op. cit.*, vol. cit., p. 334, 358 et 359.

désigner tout ce qui constituait le siège épiscopal. A l'extrême fin du x<sup>e</sup> siècle encore, date à partir de laquelle j'ai interrompu mes recherches en ce qui concerne Lucques, en 999, il est question de terres « pertinentes suprascripte Eccl. *domui Epis. vestro S. Martini* », et d'autres « pertinentes Eccl. *duomui Epis. vestro S. Martini* »<sup>1</sup>, ce *duomui* représentant un des plus anciens témoignages de la diphthongaison de *ō* en *uo*, ainsi que je l'ai dit ailleurs<sup>2</sup>.

Les mentions qui nous intéressent ne sont du reste pas confinées à Lucques. Je me contenterai, pour le dôme de Florence, de noter qu'en 852 il est question du « *domui Sancti Iohannis quandam abbatiolam, ubi paruam congregationem puellarum esse videtur* », qu'en 934 une charte parle « de illa canonica *domui Sancti Ioanni*, sito intra anc Florentina ciuitate », qu'en 962 est mentionnée « *ipsam sanctam et uenerabilen [sic] eclesia et domui Sancti Ioanni* », qu'en 967 deux actes sont passés, le premier « *ciuitate Florentia, in atrio domui episcopatui Sancti Iohannis episcopio ipsius ciuitatis* », le second « *in eclesia domui Sancti Ioanni, sito intra ac Florentina ciuitatem, ubi modo Sihelmo episcopus esse uidetur* », qu'en 990 est mentionnée l'« *eclesia domui Sancti Ioanni batista, sito intra anc Florentina ciuitatem* », et qu'en 995 apparaît de nouveau la « *canonica de eclesia et domui Sancti Ioanni, qui est posita in ciuitate Florentia* »<sup>3</sup>. — Pour Pise, j'ai relevé un « *domus episcopatui* » en 848, un « *ad ipso domo episcopatui S. Marie* » en 857, ainsi qu'un « *ad domo S. Marie* » en 910<sup>4</sup>. — Pour Pistoie, je ne possède à vrai dire que des mentions des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, parmi lesquels, je citerai : « *in ecclesia domui Sancti Zenonis... ubi modo dominus Raiembaldus pontifex esse uidetur* » en 941, « *in aecclesia domui Sancti Zenonis* » en 952, 953 et 961, « *in ecclesia domui Sancti Zenonis... ubi modo dominus Iohannes pontifex esse uidetur* » en 997, « *in eclesia et chanonica domui Sancti Zenoni* » en 1043, « *in canonica ecclesiae domui Sancti Zenonis* » en 1043<sup>5</sup>, ces cas étant choisis parmi des dizaines d'autres absolument semblables. — Pour Arezzo, en plus d'un document de 865 rédigé à Lucques, et qui de ce fait est moins carac-

1. *Op. cit.*, t. V, parte III, Lucca, 1841, p. 610 et 611.

2. P. Aebischer, *Les plus anciens témoignages de la diphthongaison de e et o libres en Italie*, in *Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. LXIX (1944), p. 364-370.

3. R. Piattoli, *Le carte della canonica della cattedrale di Firenze (723-1149)*, Roma, 1938, p. 7, 30, 36, 47, 52, 60, et 63.

4. N. Caturegli, *Regesto della chiesa di Pisa*, Roma, 1938, p. 14, 16 et 20.

5. Q. Santoli, *Libro Croce*, Roma, 1939, p. 223, 33, 295, 47, 31, 29 et 21.

téristique, document qui mentionne le « *domo ipsius episcopi, in caminata* », nous avons un diplôme des rois Hugues et Lothaire de l'an 936, où il est question du « *domum sancti Donati* », et un autre diplôme, du roi Adalbert, dressé en 961, qui confirme au « *domum sancti Donati confessoris et martiris Christi* » les priviléges accordés précédemment<sup>1</sup>. — Enfin, pour Sienne, je puis citer un acte de 1002 qui parle du « *domum episcopio* » ainsi que d'un bien fonds situé « *suptus castello domui episcopio* »<sup>2</sup>.

Si nous conjuguons les éléments que nous venons de recueillir, éléments relativement enserrés, tant dans le temps — puisqu'ils ne vont que du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle au XI<sup>e</sup> — que dans l'espace — étant donné que tous sont de provenance toscane — l'évolution et surtout la simplification de la locution qui nous intéresse ressort avec une parfaite clarté. A Lucques, d'où sont originaires les plus anciens exemples, la formule *domus episcoporum* se rencontre dès 766 et jusqu'en 844 : et il est vraisemblable qu'elle a été utilisée plus tard encore, puisqu'en 907 elle est aussi attestée. Toutefois, dans cette même ville, en 844 apparaît une expression sans doute plus savante, celle de *domus episcopatui* : et nous la retrouvons en 848 et en 857 à Pise, de même qu'en 967 à Florence. Une nouvelle étape, la plus importante pour nous puisqu'elle représente déjà l'usage moderne, est ensuite franchie lors de l'utilisation pure et simple de *domus* : ainsi en est-il à Florence en 852 et en 934, avec la mention de « *domus Sancti Ioanni* » ; à Pise en 910 avec « *domus S. Marie* » ; à Pistoie en 1070 avec « *domus Sancti Zenonis* »<sup>3</sup>. Mais il paraît bien que cet emploi de *domus*, au sens évidemment d'*« église cathédrale »*, doit s'expliquer comme étant dû à une restriction de sa valeur sémantique : la mention de 766 reproduite plus haut, « *ecclesiae beati Sancti Martini, ubi est domo episcoporum in ciuitate Lucense* », de même que celle de 767 « *ecclesiae beati Sancti Martini ; ubi est domo episcoporum* », de même encore que celle de 768 « *in domo Sanctae Lucensis ecclesiae* », usent de *domus* en lui attribuant la valeur d'*« ensemble des bâtiments constituant la demeure épiscopale »*, ensemble qui comprenait évidemment l'église cathédrale, mais aussi le palais épiscopal et peut-être encore les logements du personnel qui desservait l'évêché tant au spirituel qu'au temporel. Ce n'est

1. U. Pasqui, *Documenti per la storia della città di Arezzo nel medio evo*, vol. I, Firenze, 1899, p. 56, 84 et 85.

2. F. Schneider, *Regestum senense*, vol. I, Rom, 1911, p. 12.

3. Q. Santoli, *op. cit.*, p. 45.

qu'un peu plus tard, à mon avis, que *domus* a désigné la partie la plus importante, la plus caractéristique de cet ensemble, l'église cathédrale. Restriction sémantique qui était déjà un fait accompli à Florence dès 852, tandis qu'à Pise la formule *domus episcopatui* était en usage encore en 857, et qu'un « *domo S. Marie* » n'y apparaît qu'en 910, et qu'à Pistoie « *ecclesia domui Sancti Zenonis* » est courant au X<sup>e</sup> siècle, que cette expression est employée encore en 1034 et en 1043<sup>1</sup>, et que ce n'est qu'en 1070 et 1078 qu'il est question de la « *canonica domui Sancti Zenonis* »<sup>2</sup>, où *domus* pouvait sans doute avoir déjà la valeur restreinte de « cathédrale », mais où il n'est pas impossible non plus qu'il en ait été encore à l'étape « ensemble des bâtiments épiscopaux », ensemble dont la *canonica* ne constituait qu'une partie.

En faut-il conclure que *domus* « cathédrale » est une innovation sémantique qui a vu le jour à Florence ? Ce n'est pas impossible. En tout cas, il s'agit d'une création toscane. Sans doute une charte modénaise de 1178 parle-t-elle d'une « *domus lavorerii S. Geminiani* » sise « *subter episcopi domus, scilicet palatium turri* »<sup>3</sup> : mais il évident qu'il s'agit là du palais épiscopal. Plus au nord, dans la plaine padane, c'est en vain que j'ai compulsé les chartes : *domus* « cathédrale » y est absolument inconnu. A une exception près, toutefois, exception constituée par Asti. Dans un échange fait en 886, dont nous avons encore l'original, il est dit que la tractation est passée « *inter domnum Iosep episcopus domo civitate episcopio astense necnon et Gisprandus presbiter* », de même en 895 l'évêque Staurasius est-il nommé « *Staurasius episcopus sancte astensis aeclesie domo episcopio sedes sancte Marie* »<sup>4</sup>. Mais ce sont là deux cas exceptionnels, étant donné que pour la même époque, dans un acte datant de 892, ce même évêque est appelé « *Stauracius episcopus sedis sancte astensis aeclesie* »<sup>5</sup>, et plus simplement encore, en 894, 895, 897, 899, « *Staurasius episcopus sancte astensis eclesie* »<sup>6</sup>, la cathédrale elle-même, en 899 et 905, étant désignée par « *ecclesiam episcopii* »<sup>7</sup> ou bien, en 910, par la formule « *eccliesie*

1. Q. Santoli, *op. cit.*, p. 29 et 21.

2. Q. Santoli, *op. cit.*, p. 45 et 43.

3. E. P. Vicini, *Regesto della chiesa cattedrale di Modena*, vol. II, Roma, 1936, p. 115.

4. F. Gabotto, *Le più antiche carte dell'Archivio capitolare di Asti*, in *Biblioteca della Società storica subalpina*, vol. XXVIII, Pinerolo, 1904, p. 21 et 40.

5. F. Gabotto, *op. cit.*, p. 34.

6. F. Gabotto, *op. cit.*, p. 36, 38, 45 et 50.

7. F. Gabotto, *op. cit.*, p. 48 et 59.

sancte Marie sede episcopatum astensis »<sup>1</sup>. Si l'on ajoute que plus tard dans le x<sup>e</sup> siècle c'est du mot *sedis* que se servent les scribes, lorsqu'en 910 ils parlent du « *juris ecclesie sancte Marie, sede episcopatum astensis* », lorsqu'en 943 ils font mention de « *domni Bruningi episcopum ad pars aecclesie sancte Marie sedis episcopatum astense* », ou lorsqu'en 954 il est question d'une « *pecia una de terra jerbo juris ecclesie sancte Marie sedis episcopatum astense* »<sup>2</sup>, on a bien le sentiment que dans cette ville c'était *sedes* qui désignait le « siège épiscopal » comprenant la cathédrale, appelée « *ecclesiam episcopii* », et que par conséquent le *domus* de 886 et de 895 n'est qu'un étranger qui s'était abusivement introduit dans le formulaire habituel.

A vrai dire, l'explication de *domus* comme réduction elliptique de *domus episcopi* a déjà été donnée par Weinhold, lorsqu'il dit que « *Dom ist immer domus episcopi (nicht dei), also bischöfliche Residenz, dann bischöfliche Cathedrale* »<sup>3</sup>. Il se réfère à une note de Hinschius, qui lui aussi avait dit que « *das Wort Dom für Kathedrale ist abzuleiten von domus episcopi, dem bischöflichen Hause..., in dem die Domherren ursprünglich wohnten* », se basant sur un passage de Chrodegang qui écrivait que « *omnes matricularii tam qui in domo sunt, quam illi qui per ceteras ecclesias infra civitatem vel vicos matriculam habent, ad conventum statutum omnes in ecclesia in domo veniunt* », et sur le fait qu'aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles les prévôts et les doyens de la cathédrale de Cologne étaient désignés par l'appellation « *praepositi domus S. Petri* » ou même par « *praepositi domus* »<sup>4</sup>. Mais, sans compter que ces attestations sont tardives et qu'elles ne touchent guère que Cologne, elles n'expliquent pas en détail le passage de *domus episcopi* à *domus « cathédrale »*. C'est ce qui a fait dire à Kretschmer, je pense, que la solution proposée par Hinschius et avalisée par Weinhold est « *zwar nicht ganz korrekt, aber auf dem richtigen wege* »<sup>5</sup>. Le fait est que les capitulaires déjà usent de l'expression *domus episcopal* pour désigner, eux aussi, l'ensemble des bâtiments où

1. F. Gabotto, *op. cit.*, p. 68.

2. F. Gabotto, *op. cit.*, p. 55, 68, 108 et 129.

3. K. Weinhold, *Ueber die Bruchstücke eines fränkischen Gesprächsbüchleins*, in *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften zu Wien*, phil.-hist. Classe, vol. 71 (1872), p. 800.

4. P. Hinschius, *System des katholischen Kirchenrechts*, vol. II, Berlin, 1878, p. 62, note 1.

5. P. Kretschmer, *art. cit.*, p. 546.

vivaient l'évêque et ses assistants. Le *Capitulare missorum generale* de 802, en son chapitre 22, dit que : « Canonici autem pleniter vitam observent canonicam, et *domo episcopali* vel etiam monasteria cum omni diligentia secundum canonica disciplina erudiantur » ; les *Statuta Rhispacensis Friesingensis Salisburgensis* de 799-800 ordonnent que, lorsqu'un religieux meurt, « de ipso loco vel monasterio dirigantur litterae ad singulas *domos episcopales*, et ipse episcopus in diocesi sua habeat commendatum qui ipsas litteras suscipiat » ; les *Capitula excerpta canonica* entendent « quod *episcopali domus*, que ad hoc instituta est ut sine personarum acceptione omnes in ospitalitate recipiat, canes non haberent... »<sup>1</sup> ; le concile de Meaux-Paris, en 845-846, enfin, veut que « *episcopium*, quod *domus episcopi* appellatur, qualiscumque sit in oculis *episcopus* »<sup>2</sup>. La synonymie même d'*episcopium* et de *domus episcopi* prouve à n'en pas douter que le sens de cette locution est bien plus large que celui de « cathédrale », et que si cette expression a eu cours bien loin de la Toscane, et dans une zone fort étendue, il n'en reste pas moins que ce n'est qu'en Toscane qu'on peut trouver des preuves historiques consistant en une suite de mentions permettant d'expliquer clairement comment *domus episcopi* a pu aboutir à *domus* « église cathédrale ».

Chacun sait que l'allemand actuel connaît *Dom* au sens d'« église cathédrale » et aussi parfois d'« église collégiale ». J'ai montré tout récemment, d'autre part, que le latin ecclésiastique pyrénéen a usé de *domus* avec la valeur, certes, d'« église cathédrale », mais que bien plus fréquemment le terme a désigné des monastères, petits ou grands, dans ce qui a constitué la *Marca hispanica*, et aussi des églises rurales desservies par un simple prêtre séculier<sup>3</sup> : et je me suis demandé à ce propos si cette aire pyrénéenne, qui a dû s'étendre anciennement jusqu'au nord de Nîmes, ainsi que l'aire toscane de *duomo* et l'aire germanique de *Dom* étaient des restes marginaux d'une zone autrefois plus étendue et plus compacte, ou si au contraire nous étions en présence de trois phénomènes ayant chacun ses origines propres, sa propre histoire. Alors déjà que je rédigeais cette étude que je viens de résumer, je penchais plutôt vers l'hypothèse de la poly-

1. M G H, *Capitularia regum francorum*, t. I, pars prior, Hannoverae, 1801, p. 65, 230 et 231.

2. M G H, *op. cit.*, t. II, Hannoverae, 1897, p. 405.

3. P. Aebischer, *Domus au sens de « maison religieuse » dans les anciens documents catalans*, in *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Monseigneur Pierre Garde*, Strasbourg, 1966, p. 17-21.

génèse<sup>1</sup> : aujourd’hui encore, je serais disposé à croire, en ce qui concerne le *domus* septimanien et catalan, à un phénomène sémantique particulier à ces régions, et sans rapport direct avec les domaines allemand et toscan. Quant à celui-là, les éléments me manquent pour que je puisse préciser d’une part la date après laquelle *domus*, au nord des Alpes, a pu s’appliquer à une église cathédrale ou collégiale, et d’autre part si ce phénomène a un point de départ commun avec le phénomène toscan. Mais je doute fort que l’évolution sémantique « bâtiments épiscopaux » > « église épiscopale » ait eu lieu dans la vallée du Rhin avant le xi<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le nouveau sens de *domus* est attesté en Toscane. Ce phénomène s’est-il donc effectué, d’abord dans cette région, puis plus tard, et d’une façon indépendante, dans l’Allemagne du Sud et de l’Ouest ? Seule l’étude attentive des anciens documents de cette partie de l’Europe pourrait nous donner la solution du problème.

Paul AEBISCHER.

1. P. Aebischer, *art. cit.*, p. 23-25.